érudit
www.erudit.org

Compte rendu

Ouvrage recensé :

ANDERSON, Kym. *Vietnam's Transforming Economy & WTO Accession : Implication for Agricultural and Rural Development.* Singapore, Institute of Southeast Asian Studies, 1999, 128 p.

par Raoul Marc Jennar

Études internationales, vol. 31, n° 3, 2000, p. 574-577.

Pour citer ce compte rendu, utiliser l'adresse suivante :

URI: http://id.erudit.org/iderudit/704195ar

DOI: 10.7202/704195ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. *Érudit* offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

Document téléchargé le 16 novembre 2015 07:59

tionales, cet ouvrage, par une approche originale, réconcilie la sociologie et le droit, propose une lecture de l'école française des phénomènes internationaux, et reformule la problématique de la paix et de la sécurité internationale. Par la rigueur de la démarche intellectuelle, la clarté de l'expression et l'observation attentive de l'évolution des relations Est – Ouest et Nord – Sud, l'ouvrage témoigne de la hauteur de vues du Professeur Colard qui, sans équivoque, a su mettre en évidence les constantes et les variables des relations internationales contemporaines. En plaçant l'esprit d'analyse et de synthèse en tête de liste de ses qualités, l'auteur a su classer son ouvrage aux premières loges de la littérature sur les théories des relations internationales. Ce livre mérite d'être lu aussi bien par les étudiants intéressés par le fonctionnement et la nature de la société internationale que par les gestionnaires de la chose internationale.

Munda Simamba BARUTI

Étudiant au doctorat en science politique
Université Laval, Québec

ÉCONOMIE INTERNATIONALE

Vietnam's Transforming Economy &WTO Accession : Implication for Agricultural and Rural Development.

ANDERSON, Kym. Singapore, Institute of Southeast Asian Studies, 1999, 128 p.

Le professeur Anderson enseigne l'économie à l'Université d'Adélaïde, en Australie. Il a publié une douzaine d'ouvrages et plus de 150 articles, consacrés pour l'essentiel aux questions du commerce international, du développement ainsi que de l'agriculture et de l'environnement dans leurs rapports avec l'économie. Il conseille également les gouvernements réunis dans le Groupe de Cairn. Le livre qu'il vient de signer constitue une version adaptée d'un rapport préparé à la demande de la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED), avec un financement du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et destiné au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural de la République Socialiste du Vietnam.

« OMC, mode d'emploi », tel pourrait être le sous-titre de ce livre qui garde les formes du rapport dont il est issu. En six chapitres, l'auteur s'efforce de répondre à autant de questions. Pourquoi adhérer à l'OMC ? Quels sont les changements qui caractérisent l'économie du Vietnam ? Quelles sont les politiques qui doivent changer en vue de l'accession à l'OMC ? Quelles opportunités nouvelles sont offertes par cette adhésion ? Quels seront les effets des changements de politiques sur l'agriculture et le développement rural ? Quels sont les choix auxquels le Vietnam est confronté ?

Pourquoi le Vietnam devrait-il adhérer à l'OMC ? L'auteur concède qu'entrer dans ce club très particulier signifie en accepter les avantages mais également les obligations. Mais, selon lui, les bénéfices qu'on en tire dépassent de loin les contraintes subies, celles-ci contribuant d'ailleurs à assainir l'économie nationale par les réformes qu'elles imposent. Selon K. Anderson, en entrant dans l'OMC, le Vietnam, outre les effets favorables que procure l'intégration dans un système de marché libre, accèdera à trois avantages majeurs. Le premier, c'est

un accès plus important et plus garanti sur les marchés extérieurs pour les exportations nationales. Et l'auteur d'invoquer les règles de non-discrimination inscrites dans les accords régis par l'OMC. Le deuxième réside dans la possibilité, au cas où le pays serait victime de pratiques discriminatoires, de faire appel au mécanisme de résolution des différends de l'OMC qui, selon l'auteur est « plus fort, plus rapide, plus impartial et plus contraignant » que celui du GATT. Enfin, troisième avantage majeur, l'adhésion à l'OMC va contraindre le Vietnam à imposer une politique économique « sensée » aux intérêts particuliers enclins à des pratiques protectionnistes et l'ensemble des informations que le pays sera obligé de communiquer régulièrement à l'OMC va l'amener à une plus grande transparence dans ses pratiques commerciales.

Assénés par le professeur Anderson comme des vérités établies non discutables, ces arguments méritaient une présentation plus nuancée, ne fût-ce que par respect pour le pays candidat auquel ce document était destiné en priorité. Les pays en développement sont les premiers à contester que, depuis le passage du GATT à l'OMC, ils aient bénéficié de l'accès aux marchés des pays industrialisés tel qu'il est prévu dans les textes. Au contraire, les pays riches entretiennent – quand ils ne renforcent pas – de multiples barrières à l'entrée des produits du Sud. Par exemple, des taux très élevés sont appliqués aux produits agricoles en provenance du Sud, spécialement à l'égard de produits qui permettraient à ces pays de diversifier leurs exportations. Le rapport 1999 de la CNUCED estime que les obstacles au commerce entretenus par les pays riches – et couverts par l'OMC – « empêchent les pays du Sud de réaliser des recettes d'exportations annuelles supplémentaires de l'ordre de 700 milliards de dollars US par an pour les seuls produits à faible teneur technologique et ceux issus des industries de transformation de ressources naturelles ».

Quant au mécanisme de résolution des différends, on aurait espéré, de la part d'un universitaire, un peu plus d'esprit critique dans sa présentation. Il faut en effet savoir tout d'abord que le recours à ce mécanisme est extrêmement coûteux pour des pays pauvres et réclame une expertise juridique qui leur fait très souvent défaut. Mais plus important, il faut savoir que le système de sanction est totalement pernicieux dans la mesure où le pays plaignant qui obtient gain de cause reçoit, version moderne de la loi du talion médiévale, le droit d'appliquer des mesures de représailles. C'est au plaignant d'appliquer les sanctions lorsqu'on lui donne raison. Comment peut-on, un seul instant, envisager sérieusement qu'un pays pauvre, lié par de nombreuses contraintes, y compris bilatérales, puisse oser engager des mesures de rétorsion à l'égard du Japon, des pays d'Amérique du Nord ou d'Europe ? Sur les 150 plaintes introduites depuis 1995, 50 ont été initiées par les seuls États-Unis, tandis que les pays du Sud, tous ensemble, n'en introduisaient qu'une quarantaine. L'Union européenne n'était pas en reste. Ses actions en annulation de licences d'exportations octroyées au Bangladesh ont mis en péril l'emploi d'un million de travailleurs, surtout des femmes. Le mécanisme de résolution des conflits, outre son manque d'indépen-

dance par rapport à une institution qui détient déjà les pouvoirs normatifs et exécutifs, est impraticable politiquement et économiquement pour les pays du Sud.

On sera d'accord avec l'auteur pour considérer que l'obligation d'appliquer un certain nombre de règles du commerce international va contraindre un pays comme le Vietnam à une plus grande transparence et à un renforcement de l'État de droit. Mais on se gardera de le suivre lorsqu'il considère, d'emblée, toutes les obligations imposées par l'OMC comme pertinentes. Ces règles sont beaucoup trop générales et trop uniformes. Elles font fi des spécificités locales et ignorent les droits fondamentaux des populations au respect de leur culture, de leurs traditions, de leurs modes de vie. On n'a pas oublié que pour entrer dans l'ALENA, un système libre-échangiste inspiré du modèle OMC, le Mexique a été contraint de modifier sa Constitution et de renoncer aux protections dont bénéficiaient les territoires indigènes.

La section incontestablement la plus intéressante de l'ouvrage analyse les changements qui transforment l'économie vietnamienne, en particulier dans le secteur agricole. Celui-ci a été l'objet des premières réformes grâce auxquelles le Vietnam est devenu, après la Thaïlande et les États-Unis, le troisième pays exportateur de riz au monde, en compétition avec l'Inde. Les exportations de riz, de café, de productions forestières et piscicoles totalisaient 45 % des exportations en 1996. Les réformes introduites dans le secteur des produits manufacturés produisent, elles aussi, des effets, ce secteur représentant 30 % des exportations pour la même année. Le pays a diversifié ses partenaires commerciaux depuis la disparition du bloc soviétique : en 1996, 72 % des exportations et 75 % des importations se faisaient avec des pays d'Extrême-Orient.

La quatrième section de l'ouvrage, consacrée aux changements qu'imposera l'adhésion du Vietnam à l'OMC fournit l'occasion d'observer à quel point l'objectif poursuivi par l'OMC et les pays industrialisés qui contrôlent cette institution, c'est avant tout l'ouverture de marchés nouveaux pour ces pays. Il faut que disparaisse tout ce qui pourrait constituer des barrières au commerce, que ce soit sur la base des textes actuels ou que ce soit sur la base de décisions de l'OMC que l'auteur, avocat du Groupe de Cairn, appelle de ses vœux. Ces changements nécessités par l'adhésion à l'OMC réclameront des autorités vietnamiennes une série de choix décisifs que l'auteur passe en revue dans la dernière section de son étude.

Trois annexes accompagnent cette étude. La première est consacrée à ce qui justifie l'existence de l'OMC et aux implications de l'adhésion à cette organisation. La deuxième offre une réflexion théorique sur les facteurs déterminants du changement dans les économies en développement et la troisième décrit l'accord agricole de 1995 et les étapes qui doivent encore être franchies pour parvenir à un commerce agricole totalement libéralisé.

On s'en est rendu compte, l'auteur se situe parmi les promoteurs résolus du libre-échange. On s'étonnera du caractère quasi dogmatique avec lequel sont soulignés les mérites des accords

de l'Uruguay Round dont l'OMC a la charge. Le professeur s'en tient aux textes de ces accords sans nuancer son propos sur la base des évaluations que la CNUCED et le PNUD ont faites de leur mise en œuvre. Les positions prises par l'immense majorité des pays en développement à l'occasion du sommet de Seattle démentent le ton quasi euphorique de l'auteur lorsqu'il traite des résultats de l'OMC. Pas un seul instant, celui-ci ne questionne la pertinence des choix, les modes de fonctionnement et l'impact des décisions de cette organisation.

Au contraire, l'auteur formule sans nuance des phrases du genre : « un avantage important de l'adhésion à l'OMC est la possibilité ainsi offerte d'influencer l'agenda de l'OMC en général et les négociations commerciales multilatérales en particulier ». Une affirmation qui ne manque pas d'humour quand on connaît l'opacité et l'absence de démocratie qui caractérisent la prise de décisions. Les négociations ont lieu, à Genève, dans le secret de la « Green Room ». Enfin, s'exprimer comme le fait l'auteur, c'est feindre d'ignorer que les pays en développement ne disposent pas des ressources adéquates pour prendre part, si on leur laissait la possibilité, aux négociations qui se déroulent à Genève où se tiennent environ 47 réunions par semaine. Alors que les États-Unis disposent sur place de plus de cent personnes travaillant sur les seuls dossiers de l'OMC, de nombreux pays en développement n'ont pas de représentation diplomatique à Genève. Quand ils en ont une, les quelques collaborateurs présents ont en charge le suivi de toutes les institutions internationales qui ont leur siège dans la ville suisse.

On attend encore de la part des libres-échangistes une capacité à reconnaître – à côté de mérites réels – les imperfections d'un système qui, jusqu'ici, est régi par la seule logique du profit. On aurait aimé lire, de la part d'un spécialiste des questions économiques, une tentative de mesurer l'impact des accords de l'OMC sur le Vietnam après l'adhésion de celui-ci, en prenant en exemple les conséquences de l'application de ces accords telles qu'elles sont observables dans des pays comme la Thaïlande ou les Philippines. On dispose seulement d'un catalogue des mesures à prendre et des choix à opérer, puisqu'il va de soi, pour cet auteur, que « les économies croissent d'autant plus vite qu'elles sont ouvertes au commerce et aux investissements internationaux ».

Raoul Marc JENNAR

Centre européen de recherche sur l'Extrême-Orient, Belgique

L'Euro.

BECKERMAN, Gérard et Michèle SAINT-MARC. Paris, Presses Universitaires de France, 3e édition refondue, Coll. « Que sais-je ? », 1999, 128 p.

L'intégration économique peut se réaliser dans des formes diverses qui sont en même temps ses étapes : la zone de libre-échange, l'union douanière, le marché commun et l'union économique et monétaire. Dans le cas de l'Union européenne les deux premières phases ont été achevées assez tôt, au 1er juillet 1968. La création du marché commun (marché unique européen) a été beaucoup plus difficile et a duré jusqu'à la fin de 1992. Finalement, l'union économique et monétaire a été réalisée par étapes à